



## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DE BUREAU DU 09 OCTOBRE 2009**

Elus présents : Mme Simone ANDRE, M Bernard ALLARD, M Raymond BALLOT, M Pierre BARBIER, M Daniel BELIARD, M Jacques BRAVO, M Claude CORDIER, M Thierry DECOSTERD, M André GAUTHIER, M Bernard GLORIEUX, M Constant JACQUET, M Claude MAIRE ; M Daniel MEYER

Autres présents: M Didier ROLLET

### **1. Travaux**

M. BELIARD dresse un état d'avancement des travaux neufs. Ainsi, sur la commune d'Etrabonne, les travaux sont terminés. Les autres travaux suivent le planning annoncé lors de la dernière réunion.

Autre point important, conséquence des casses récentes sur le secteur de Vaux les Prés les travaux de pose d'une vanne de sectionnement côté Villers Buzon, afin de pouvoir isoler les tronçons à risque et les réparer sans couper l'alimentation de Vaux les Prés sont terminés.

Pour le second secteur, une étude de sol a été réalisée pour valider la nature des tuyaux à mettre en place. Les travaux seront programmés dès que possible.

S'agissant de la traversée de l'Ognon, à Banne, la réunion avec le Conseil général a eu lieu et conduit à préférer la solution de fonçage, car en cas de travaux sur le pont, qui paraissent inévitables au Conseil Général, le syndicat devra déplacer la conduite à ses frais. Il apparaît donc plus pertinent, dans un souci d'économie à long terme de préférer le fonçage. Le coût définitif sera présenté en assemblée générale.

### **2. Statuts/Règlement de service.**

Concernant le statut administratif de la commune de Chenevrey Morogne, le Maire a interrogé la préfecture de Haute Saône qui donnera une réponse avant l'assemblée générale. Ce dernier sera présent pour donner la position du conseil municipal par rapport à la réponse de la préfecture.

Concernant le règlement de service, sur l'aspect facturation aux locataires avec discontinuité entre deux, afin de faciliter le travail des services administratifs et de se caler sur les pratiques de nos confrères, il est décidé de proposer en assemblée de pratiquer un relevé confiance. Dans ce cas, le locataire sortant fournit son index, se doit de fermer le robinet avant compteur et nous pouvons ainsi lui faire sa facture de solde. Pour ce qui est du locataire entrant, il paiera les frais d'accès au service sur sa première facture et nous fournira l'index d'entrée. Les éventuels litiges seront réglés au cas par cas. Il n'y aura donc pas de conséquence pour les propriétaires.

Concernant l'urbanisme, par rapport au positionnement des regards de compteurs, il est proposé, étant donné la diversité des cas de modifier le règlement de service et de laisser à l'appréciation des services techniques le positionnement des regards de comptage. Ce point sera à voter en assemblée générale.

Enfin, il sera proposé en assemblée générale de fixer le coût de l'amende en cas de déplacement d'un agent du syndicat pour percevoir le montant de la facture d'eau, après émission d'un avis de coupure resté sans suite, afin de pénaliser les personnes qui paient hors des échéances, malgré les relances. Le montant proposé est de 50 euros TTC.

### **3. Point sur les litiges en cours.**

#### **SCI les VALLYS :**

Le jugement est reporté au 20 octobre

#### **Société LISADOU :**

Le syndicat a rencontré les dirigeants de la société. Ils vont réaliser des travaux de nouveau branchement à leur charge, afin de réduire leur longueur de branchement.

Une remise de 50 % leur est accordée par le bureau, à titre tout à fait exceptionnel, tenant compte de la situation particulière du branchement et de la position de la fuite.

#### **Collectif des familles du lotissement des grands fossés de LAVERNAY:**

Suite à une rencontre du 23 Septembre 2009 concernant le positionnement des compteurs d'eau potable regroupés dans un regard éloigné des habitations, le syndicat envisage de les mettre en limite de propriété avant la fin de l'année 2009.

En effet, après avoir écouté les remarques sur la situation et les difficultés causées, bien que le syndicat ait informé les différents protagonistes à l'époque des premières constructions, il a semblé plus judicieux, dans l'intérêt général de trouver une solution rapide et efficace pour rendre le service public de l'eau potable et satisfaire nos usagers.

C'est pourquoi, il leur a été proposé la mise en place de compteurs individuels dans les regards existants sur leurs parcelles.

Le syndicat deviendra donc responsable de toute fuite avant compteur individuel.

Par ailleurs le syndicat a précisé que concernant l'urbanisme du secteur, l'implantation de nouvelles constructions nécessiterait une extension du réseau d'eau potable chemin des Rappes.

### **4. Finances**

Le bilan financier fait état d'une situation qui permettrait de terminer l'année sans emprunt. En effet la diminution de la masse du nouveau programme de travaux a permis d'équilibrer les recettes/dépenses.

Le président précise néanmoins que cette année, il a été investi 1 300 000 euros dans les travaux et que cette pause dans le nouveau programme a permis de purger en quelque sorte le retard pris sur les précédents.

Il y aura toutefois quelques petits ajustements budgétaires à faire lors de l'assemblée générale.

Concernant le débat d'orientation budgétaire, le président explique que pour un bon maintien du patrimoine du syndicat il est nécessaire de fixer un objectif d'un million d'euros de travaux sur les ouvrages pour l'année prochaine.

Enfin, concernant les demandes de subvention sur le programme 2009, nous n'avons pas de nouvelles du Conseil Général du Doubs, si ce n'est l'autorisation de commencer les travaux. De plus, aucune délibération du Conseil Général du Doubs n'a fixé les règles pour les années futures. A ce sujet, un courrier commun avec les syndicats voisins a été envoyé pour faire part des inquiétudes de chacun. **(Courrier joint à ce compte rendu)**

## **5. ISO 14001.**

Après réflexion et analyse de la problématique, le syndicat envisage de réaliser les certifications ISO 14001 et 9001 en même temps. Pour y parvenir, le syndicat étudie des offres de consultants externes afin d'être accompagné dans la démarche.

## **6. Bâtiment**

M. CORDIER présente un état d'avancement des travaux réalisés par rapport à son état des lieux initial. Un gros travail a déjà été réalisé. **(Voir document joint)**

Quant au bâtiment pour les agents à Courchapon l'avant projet est validé. Il se monte à 190 000 euros H.T. et comprend en plus des vestiaires sanitaires, la réfection des ateliers et des façades.

Une fois les autorisations administratives obtenues, et la consultation lancée, les travaux pourront démarrer.

## **7. Communication**

M. GAUTHIER présente le site internet. L'adresse est <http://www.valdelognon.fr> . Il est rappelé qu'il est évolutif et les suggestions de chacun sont les bienvenues pour l'améliorer. **L'administratrice du site est Mme Valérie BOUCHATON.**

Ce site sera un outil de présentation et de communication avec les abonnés pour lesquels un espace est réservé.

Concernant le magazine de fin d'année, sa rédaction a progressé. L'objectif est de pouvoir le distribuer aux communes pour début décembre. Le mode de distribution souhaité serait le même que l'année dernière.

## **8. Informations diverses**

Le dossier de VENERE fera l'objet d'une réunion avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau d'ici fin Octobre.

Le syndicat a retenu le bureau d'études ISL de Lyon pour un montant de 4800 euros H.T. pour l'étude de réhabilitation de la microcentrale hydroélectrique de Courchapon.

## **9. Prochaine réunion.**

La date de la prochaine réunion n'est pas encore fixée.

**L'assemblée générale du syndicat aura lieu le 23 Octobre à 14h30 à COURCHAPON.**